

REGLEMENT SAISON 2021-2022 **Nouveau Challenge HSN**



Haute-Savoie Nordic, le Comité de la Ramaz, Glières Organisation et le Comité d'organisation de la Bornandine propose un événement autour du ski de fond en Haute-Savoie, basé sur les 3 grands rendez-vous de courses de ski de fond en Haute-Savoie.

Pour sa 37^{ème} édition en 2022, le « Challenge Haute Savoie Nordic » propose sa nouvelle formule, pour le 3^{ème} hiver (les 2 éditions précédentes en 2020 et 2021 ont été annulées à cause de la crise sanitaire et suite aux annulations des événements / courses en 2020 et 2021).

Article 1 – Définition du nouveau Challenge HSN

Le Challenge Haute-Savoie Nordic (Challenge HSN) a évolué lors de la saison 2019-2020, avec une modification de taille de l'événement qui ne prend plus en compte la performance sur les 3 courses longues distances du département, via un classement par point.

Le Challenge HSN souhaite en effet valoriser la participation aux 3 étapes : La Bornandine, La Traversée de la Ramaz et le Marathon des Glières. Il faut prendre le départ d'une des courses proposées par les comités d'organisation, pour être lauréat du Challenge HSN.

Le Challenge HSN s'adresse donc désormais autant aux adultes qu'aux enfants.

Quel que soit le résultat de la course, quel que soit le classement du participant, un skieur engagé (ayant pris le départ) sur 1 course par étape, soit 3 courses, sera lauréat du Challenge HSN.

Article 2 – Les courses

Le Challenge Haute-Savoie Nordic se base sur une participation à 3 étapes en Haute-Savoie. Chaque étape proposant des courses de ski de fond (des courses « longue distance » moyenne distance, petite distance, courses enfants...). Les participants ont le choix du format de courses parmi les courses suivantes :

1/ La Bornandine, Massif des Aravis, Le Grand-Bornand, le 29 janvier 2022,

- ❖ La Bornandine 15 km en duo nocturne (duo 2 adultes)
- ❖ La « cinq bornes » 5 km duo nocturne en famille (duo 1 adulte / 1 enfant ou 2 jeunes)
- ❖ La Colimareille (en solo) enfants nés entre 2009 et 2012

2/ La Traversée de la Ramaz, Montagne du Giffre Praz-de-Lys/Sommand, 06 mars 2022,

- ❖ La Ramaz 30 km
- ❖ La Ramaz 15 km

- ❖ La Ramaz 7.5 km
- ❖ La Ramazette 3.5 km

3/ Le Marathon des Glières, Massif des Bornes Plateau des Glières, le 20 mars 2022,

- ❖ Le Marathon des Glières 42 km
- ❖ La Glières Dames 30 km
- ❖ Le Grand Plateau 22km
- ❖ La Petite Glières 10 km
- ❖ La Mini Glières 4 km

Les participants à 1 course par étape (ayant pris le départ à 1 course par étape), 3 étapes obligatoires, soit 3 courses au total, quel que soit la distance, sont en lice pour le « Challenge HSN ».

Une participation (avoir pris le départ) aux 3 étapes place d'office le skieur comme lauréat du Challenge HSN.

Article 3 – Tarifs d'inscription aux courses

Le skieur doit s'inscrire aux 3 étapes / 3 courses et payer son inscription auprès des organisateurs, pour chacune des courses.

L'inscription, le règlement, les spécificités de course, le suivi des inscriptions, l'organisation de la course sont gérés par les 3 comités d'organisation et non par HSN. HSN est responsable du Challenge HSN uniquement.

Les tarifs des courses sont proposés par chaque comité d'organisation.

Pour la saison 2021-2022 les tarifs des courses sont :

La Bornandine

La Bornandine 15 km Duo nocturne :	50€ par duo
La « 5 bornes » Duo nocturne 1 adulte / 1 jeune :	30€ par duo
La « 5 bornes » Duo nocturne 2 jeunes :	20 € par duo
La Colimareille :	10 € par enfant

La Traversée de la Ramaz

La Ramaz 30 km :	25€ par personne
Le 15 km :	25€ par personne
Le 7.5 km :	10€ par personne
La Ramazette :	5€ par personne

Marathon des Glières Tarifs à confirmer

Marathon 42 km :	40 € par personne. Licenciés FFS 25€ (+ fédération suisse et espagnole)
Glières Dames 30 km :	37€ par personne. Licenciés FFS 22€ (+ fédération suisse et espagnole)
Grand Plateau 22 km :	37€ par personne. Licenciés FFS 22€ (+ fédération suisse et espagnole)
Petite Glières 10 km :	32€ par personne. Licenciés FFS 17€ (+ fédération suisse et espagnole)
Mini Glières 4 km :	13€ par personne. Licenciés FFS 7€ (+ fédération suisse et espagnole)

Article 4 – Lauréats et Dotations du Challenge HSN

1/ Les lauréats du Challenge HSN sont les participants (adultes ou enfants) ayant pris le départ de l'ensemble des étapes, soit 3 courses (1 à la Traversée de la Ramaz, 1 à la Bornandine, 1 au Marathon des Glières).

2/ 1 lauréat supplémentaire « **super lot** » : Tirage au sort d'1 personne ayant fait les 3 courses longues distances parmi tous les participants aux 3 courses longues distances. (La Bornandine 15km duo, La Traversée de la Ramaz 30 km et la Marathon des Glières 42 km ou Glières Dames 30 km)

Nature des dotations :

1/ Les Participants aux 3 étapes, lauréats du Challenge HSN : 1 inscription de leur choix, la saison suivante à 1 course de la Bornandine, ou à 1 course de la Traversée de la Ramaz ou à 1 course du Marathon des Glières.

2/ **Tirage au sort « super lot* »** : prise en charge, (maximum 300€), d'une participation à une épreuve de longue distance nationale ou internationale (inscription / frais d'hébergement / frais de transport ...). Cette dotation ne concerne qu'une seule course et ne peut pas être utilisée sur plusieurs courses. Cette dotation « super lot » est non cessible à un tiers, et non reportable, utilisable uniquement la saison mentionnée.

*Nom non définitif

Ce tirage au sort sera effectué par Haute-Savoie Nordic et les organisateurs des épreuves lors de la dernière étape si les moyens techniques le permettent, sinon il sera annoncé sur internet sur les outils de communication de HSN.

Article 5 – Remise des dotations

Haute-Savoie Nordic gère :

- l'information aux lauréats du Challenge HSN,
- la diffusion des dotations aux lauréats, ainsi qu'au lauréat tiré au sort du « super lot ».
- les inscriptions des lauréats aux courses la saison suivante

Les lauréats sont avertis individuellement et reçoivent leur dotation avec les modalités par courrier ou par mail. Ils sont mis en avant sur les sites web et sur les réseaux sociaux d'HSN et des organisateurs des courses.

Grâce aux documents fournis, les lauréats du Challenge HSN 2021 informeront HSN de leur choix de course (1 course à la Bornandine, ou 1 course à la Ramaz ou 1 course au Marathon des Glières) avant le 10/01/2022 et fourniront les documents demandés.

HSN informera les organisateurs pour les inscriptions.

Pas de report de la dotation l'année suivante, sauf en cas de grossesse pour les dames, justifiée par certificat médical. Pas de possibilité de remboursement d'une inscription. Ces dotations sous la forme d'inscription ne peuvent être cédées à un autre coureur.

Article 6 – Annulation et report

Si un comité d'organisation est contraint d'annuler une des étapes, (conditions météo défavorables, enneigement, autres phénomènes...) le Challenge HSN est annulé. Il ne se déroule pas sur 2 étapes ou 1 étape.

Article 7 – RGPD / informations personnelles

Haute-Savoie Nordic garantit la collecte de données personnelles des participants dans les règles des réglementations RGPD en cours. En aucun cas les informations recueillies sont divulguées à un tiers ou revendues. Elles sont conservées selon un strict protocole.

Les participants aux courses des 3 étapes du Challenge HSN autorisent HSN et les organisateurs à communiquer leur nom et leur image en tant que lauréat de l'évènement. Ils autorisent aussi HSN et les comités d'organisation à prendre des clichés et les diffuser dans le cadre de la promotion du ski de fond en Haute-Savoie.

CONTACTS // RENSEIGNEMENTS :

Haute Savoie Nordic
Charlotte ALLIER
com@haute-savoie-nordic.com
04 50 66 68 12 // 07 89 98 54 84

